Département de LOIR-ET-CHER
Arrondissement de
ROMORANTIN-LANTHENAY

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-SUR-CHER
42 rue Principale
41 140 SAINT-ROMAIN-SUR CHER

Tél.02 54 71 72 03
Fax. 02 54 71 59 93
E-mail : MAIRIE.SR@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE N°03/2024

Objet : Passage du Tour du Loir-et-Cher du jeudi 11 avril 2024 organisée par « La Direction Générale de Tour du Loir-et-Cher sport organisation» sur la commune de Saint Romain Sur Cher.

Le Maire de la commune de Saint-Romain sur Cher,

* Vu les dispositions du Code de la Route notamment l'article R 225,
* Vu le Code des Communes (partie règlementaire),
* Vu le code général des Collectivités territoriales,
* Vu la loi n° 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
* Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
* Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -livre 1 - 1ère et 8è parties,
* Considérant qu'il est nécessaire d'installer une signalisation sur les voies suivantes :
* Vu la demande de l'organisation du Tour du Loir-et-Cher en date du 23 novembre 2023
* Considérant qu'il est nécessaire de réglementer et d'interdire le stationnement et la circulation sur les axes énumérés ci-dessous pour la course cycliste Tour du Loir-et-Cher, le jeudi 11 avril 2024 de 13 heures à 15h00 en toute sécurité :

- **Route des Moulins**
- **Carrefour C/D 675 direction Mehers**
- **Carrefour à gauche direction Mehers**
- **Les Beaussiers**
- **Route du Manoir**
- **Carrefour C/D 63 rue de la Forêt sur D63**

afin de permettre le bon déroulement du Tour du Loir-et-Cher » **le jeudi 11 avril 2024**, qui bénéficie d'une priorité de passage,